



Certifié conforme par M le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 21/06/2022 approuvant le PLUI de la Communauté de Communes de Chautagne

Le Président  
 Renaud Beretti

ÉCHELLE 1:3 200	PROCÉDURES		
	ÉLABORATION	MODIFICATIONS / REVISIONS	DATE
 CONCEPTION ET DESSIN EPICRÉ 44 rue Charles Moncault 13000 AIX-EN-PROVENCE Tél : 04 79 69 39 51 www.epicre.com	Arrêté le		
	25/02/2020		
	Approuvé le		
	21/06/2022		
	FOND CADASTRAL Origine Cadastre Droits de l'État réservés janvier 2022		

- Zonage**
- Zonage
- Prescriptions au titre de l'article L151-23 du CU**
- Zone humide à protéger
  - Zone humide RAMSAR à protéger
  - Zone NATURA2000
  - Zone ZNIEFF type I
  - Site inscrit
  - Corridor biologique
  - Secteur de vigne à protéger
- Prescriptions au titre de l'article L151-34 1° du CU**
- Inconstructibilité (galeries souterraines)
- Informations**
- Périmètre de protection immédiat de captage d'eau potable
  - Périmètre de protection rapproché de captage d'eau potable
  - Périmètre de protection éloigné de captage d'eau potable
  - Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (nuisances sonores voie ferrée)
  - Périmètre de 500 m de protection des monuments historiques
  - Zone d'exploitation des ressources du sol et du sous-sol R151-53 4°
  - Bâtiment agricole
  - Viarhona ; itinéraire doux à aménager au titre de l'article R151-38
- Cadastre**
- Parcelle
  - Bâti dur
  - Bâti léger
  - Lac et rivière
  - Voie ferrée

